



Puidoux, le 15 octobre 2010

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

Agissant en vertu des dispositions de la loi du 16 mai 1989 (état au 01.01.2007) sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application du 25 mars 2002, en ce qui concerne le référendum communal, la Municipalité porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 14 octobre 2010,

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. d'accepter l'adhésion de la commune de Puidoux à l'Association de police Lavaux – « APOL », Association de communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les communes ; d'adopter les statuts y relatifs, ainsi que leurs annexes ; d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets de fonctionnement 2011 et suivants les montants nécessaires à la participation commune de l'Association.
2. Décide, sous réserve des dispositions légales nouvelles, d'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2011 sur la base du projet faisant partie intégrante du préavis no. 07/2010.

---

Les électrices et électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au Greffe municipal, à Puidoux-Village, tous les matins, sauf le samedi, entre 8 h.00 et 12 h.00, et formuler une demande de référendum dans les vingt jours, conformément aux dispositions de la loi précitée, qui doit être signé par un cinquième au moins des électrices et électeurs de Puidoux.

**LA MUNICIPALITE**